

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. BERTREL Jérémy, Maire, se sont réunis dans la salle polyvalente La Charmille, compte tenu du contexte COVID, sur convocation qui leur a été adressée le 09 avril 2021 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Régine BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Mmes Lucie CHARPENTIER, Carol-Anne SASSIER.

Secrétaire : M. Romain LETREGUILLY

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

En préambule du vote des documents financiers de la collectivité, Monsieur le Maire présente le document de valorisation sur la gestion 2020 établi par la direction départementale des finances publiques (DDFIP).

1 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. OGER Philippe, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Mr. BERTREL Jérémy, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<u>COMMUNE</u> :	Prévu	Réalisé
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> :		
DEPENSES	479 377.00 €	358 996.62 €
RECETTES	479 377.00 €	514 406.29 €
Excédent de fonctionnement de <u>155 409.67 €</u>		

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :		
DEPENSES	239 892.23 €	168 340.15 €
RECETTES	239 892.23 €	175 838.50 €
Excédent d'investissement de <u>7 498.35 €</u>		

<u>LOTISSEMENT DES NOYERS</u> :	Prévu	Réalisé
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> :		
DEPENSES	172 722.32 €	166 315.53 €
RECETTES	195 238.32 €	171 674.28 €
Excédent de fonctionnement de <u>5 358.75 €</u>		

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :		
DEPENSES	158 908.00 €	158 429.13 €
RECETTES	173 966.36 €	159 880.05 €
Excédent d'investissement de <u>1 450.92 €</u>		

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2 – VOTE DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr. BERTREL JérémY, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

➤ Le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion de la Commune et du lotissement des Noyers 2020.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide d'affecter les résultats des différents budgets de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

. Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2020 en investissement. La somme de 155 409.67 € sera inscrite au budget primitif 2021 au compte 1068.

. Report d'investissement de – 32622.21 € au compte 001.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES NOYERS :

. Les résultats de clôture de l'exercice 2020 sont reportés pour chaque section soit :

Report d'investissement de + 15 535.28 € au compte 001.

Report de fonctionnement de + 518.43 € au compte 002.

4- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

M. Le Maire présente les budgets primitifs de la Commune et du lotissement des Noyers comme ci-après :

COMMUNE :

Dépenses de fonctionnement	456 663.00 €
Recettes de fonctionnement	456 663.00 €

Dépenses d'investissement	232 772.75 €
Recettes d'investissement	232 772.75 €

En investissement, le budget est voté au niveau de chaque opération.

LOTISSEMENT DES NOYERS :

Dépenses de fonctionnement	162 508.00 €
Recettes de fonctionnement	162 508.00 €

Dépenses d'investissement	119 021.00 €
Recettes d'investissement	154 043.29 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les budgets primitifs de la commune et du lotissement des Noyers pour 2021.

5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur Le maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières perçues par la commune.

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (19,86%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 45.87 % (soit le taux communal de 2020 : 26.01 % + le taux départemental de 2020 : 19,86%). Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **45,87 %** (dont taux départemental de 19.86 %)
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **35.87 %**
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6- RAPPORT DE LA CDC SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 2015-2019

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez concernant les exercices 2015 et suivants, en application des dispositions de l'article L.243-7-II du code des juridictions financières.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Débat sur le rapport d'observation définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au cours des exercices 2015 à 2019,
- Prend acte de ce rapport

7- SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

Rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision de la commune de MESLAY DU MAINE de revenir à une organisation scolaire de 4 jours. Monsieur le Maire a interrogé son homologue afin d'obtenir des certitudes sur les conditions d'accueil des enfants d'Arquenay, tant du point de vue qualitatif que financier. La réponse se fait attendre. Le conseil d'école d'Arquenay devra se prononcer sur ces rythmes scolaires. Mais il est certain que la commune d'Arquenay est dépendante de Meslay (centre de loisirs, et activités sportives et culturelles)

Visite chez les Petites Sœurs de Marie

Monsieur le Maire indique que les Petites Sœurs de Marie proposent au conseil municipal une visite de leurs nouveaux locaux. Celle-ci se déroulera le 28 avril à 20 h.

Nouveaux locataires

Philippe OGER informe le conseil municipal que le logement situé 19 rue de la Gare est repris depuis peu. Les locataires sont volontaires pour réaliser des travaux d'embellissement à l'intérieur du logement.

Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin prochains

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la date des élections et indique au conseil municipal que la présence de chacun est obligatoire et nécessaire. Compte tenu de la situation sanitaire, une demande de transfert du lieu de vote vers la salle va être sollicitée auprès de Monsieur le Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
BERTREL Jérémy		MEIGNAN Fanny	
BREHIN Jean-Paul		MENARD Vanessa	
BREHIN Régine		OGER Philippe	
BRUNEAU Mélinda		PICHOT Didier	
CHARPENTIER Lucie	Excusée	RICHARD Aurélien	
De FARCY de PONTFARCY Béatrice		SASSIER Carol-Anne	Excusée
LAMY Raphaël		TINNIERE Christophe	
LETREGUILLY Romain			